AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C0953
FR0000075343-FS0274

13 mars 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mars 2020, le groupe familial Roturier a déclaré, avoir franchi, en baisse, le 12 mars 2020, le seuil de 20% du capital de la société EUROMEDIS GROUPE et détenir 550 022 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 1 100 024 droits de vote, soit 18,39% du capital et 20,17% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
RMC	361 360	12,08	722 720	13,25
Danielle Roturier	87 702	2,93	175 404	3,22
Jean-Pierre Roturier	30 940	1,03	61 880	1,13
Mathieu Roturier	35 010	1,17	70 010	1,28
Camille Roturier	35 010	1,17	70 010	1,28
Total famille Roturier	**550 022**	**18,39**	**1 100 024**	**20,17**

A cette occasion, la société RMC a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 15% des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions EUROMEDIS GROUPE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant 5 454 662 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.